Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260128-202606-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MESLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.
Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Patrick LE GALLIC Olivier EVANNO, Solenn FLOC'H, Séverine KERVILY, Laëtitia ROYANT, NICOLAS DEL SORDO, PIERRE-ANGE LE FRAPPER

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Nicolas HALOPEAU DONNE POUVOIR A SOLENN FLOC'H, Hélène FRADET DONNE PROCURATION A ANGE LE LAN, Magalie LE ROUX DONNE POUVOIR A SEBASTIEN WACRENIER, Delphine COSPEREC A DONNE PROCURATION A Daniel HENAFF

Secrétaire de séance : Daniel HENAFF

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

DELIBERATION N° 2026-06

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant l'obtention par un agent du concours d'ATSEM.

Monsieur Le Maire explique qu'un agent de la collectivité actuellement adjoint technique à temps non complet occupant un poste agent technique polyvalent en lien avec le scolaire et le périscolaire a obtenu son cours d'ATSEM.

Aussi, il est proposé de le nommer sur ce nouveau grade et donc de créer un poste d'ATSEM catégorie C à temps non complet pour une quotité de 27/35ème, à compter du 1er février 2026 Soit une modification du tableau des effectifs suivante :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260128-202606-DE

Grade	EMPLOI/ POSTE	Nombre d'emploi et temps de travail
Attaché	Secrétaire de mairie	1 poste à 35/35
Adjoint adm Pal 1ère classe	Agent administratif Polyvalent	1 poste à 35/35
Adjoint adm	Agent d'accueil à la Médiathèque et à l'Agence Postale Communale	1 poste à 26,50/35
Adjoint animation pal 2e classe	Agent d'animation à la garderie au restaurant scolaire et agent d'entretien	1 poste à 32,88/35
Agent de maitrise	Coordinateur des services techniques	1 poste à 35/35
Adjoint technique	Agent Technique Polyvalent	2 postes à 35/35
Adjoint technique principal de 2e classe	Cuisinière de restaurant scolaire	1 poste à 27,83/35
Adjoint technique	Agent technique polyvalent en lien avec le scolaire et le périscolaire	1 poste à 27,84/35
Adjoint technique	Agent technique polyvalent en lien avec le scolaire et le périscolaire	1 poste à 25,83/35
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	ASTEM	1 poste à 27/35

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- **CREE un poste d'ATSEM relevant de la catégorie C à temps non complet de 27/35ème à compter du 1 février 2026.**
- **MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence et comme présenté.**
- **INSCRIT les crédits correspondant au budget.**

Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire par Le Maire,
Le 29 janvier 2026,

Le Maire,
Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance,
Daniel HÉNAFF